

Le 23 août 2010.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 23 août 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Est aussi présente Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière.

Après les discussions et la recherche d'information écrite pour la soumission pour le camion incendie, M. Noël Côté accompagné de Pascal Paquette, Mario St-Cyr, Stéphane Croteau et Raphaël Hudon feront la description (cahier de charge) de ce qu'on a besoin pour l'appel d'offre électronique. Ceci sera envoyé pour que les soumissionnaires puissent le prendre directement sur internet, sans frais.

Concernant les visites de prévention incendie, on met ce projet en attente pour le moment.

Pour faire suite à la réunion du samedi 21 août avec l'agent d'immeuble pour le garage Pépin, et à la communication reçue aujourd'hui par fax, il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Mme Johanne Allard pour poursuivre les discussions, à partir d'un prix de 90 000 \$.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire signer une entente avec les 2 propriétaires où seront installées les tours pour le service internet en milieu rural. En informer les assurances également.

Pour le brunch le 19 septembre, un prix de 15 \$ sera chargé aux résidents de la municipalité. Une invitation sera envoyée par circulaire prochainement.
Rencontre d'information sur l'article 59, concernant les îlots déstructurés et les secteurs, le 27 septembre, une lettre a été envoyée le 19 août aux personnes concernées, et un appel sera fait avec Somum pour les résidents qui seraient intéressés.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de Mme Lefort à Victoriaville le 28 septembre, pour une formation en collecte de fonds, au coût de 79 \$.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de Mme Lefort à Lévis le 22 septembre, pour une formation sur les coopératives, mutuelles et territoires, au coût de 84,66 \$ pour une petite entreprise.

Mme Lefort pourra suivre à la bibliothèque, via caméra à partir du cégep, le cours d'introduction à la mobilisation et au développement des communautés locales, ceci pour éviter des déplacements.

Plainte pour tas de sable en arrière du garage municipal : on n'a pas d'autres endroits pour l'instant, des arbres ont été plantés au bout du terrain, le tas de sable sera abaissé également.

Invitation de Gesterra, pour une visite des installations de traitement des matières résiduelles, le jeudi 7 octobre, départ à 8 h 45 en transport en commun.

Il sera envoyé une facture de 3 822,45 \$ à Gestion Forestière Jeannot Leblanc pour les voyages de sable fait en mai et juin 2010 (aucun de janvier à avril). Un système

de surveillance devra être installé afin de mieux contrôler les quantités.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 20).

Accepter sur proposition de Mme France McSween
Seconder par M. Pascal Paquette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et sec. très.

